



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 janvier 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2178 – Dass Xavier Bettel keine Entscheidungen mehr nehmen kann bis sein Plagiat vorliegt. / Que Xavier Bettel ne peut plus prendre de décisions tant que son plagiat n'est pas disponible.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 19 janvier 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2178 est irrecevable en raison de l'amalgame d'affirmations et de revendications mises en avant surtout à l'endroit de la motivation de l'intérêt général, qui ne sont pas en relation avec l'objet de la pétition tel qu'il semble ressortir de l'intitulé. Vu l'incohérence du raisonnement avancé, la Commission des Pétitions ne peut pas accepter votre demande de pétition publique.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés